# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux : 73 rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLÉANS.**
JEUDI 23 DÉCEMBRE 1886.


## PETITES ANNONCES.

**DEMANDES.**

UN **agriculteur** Français demande à cultiver à la part une petite plantation de 80 à 100 acres de terre, à l'abri des inondations. S'adresser au bureau du journal. 22 déc—3f

UN **VIGNERON** voulant aller travailler à la campagne trouvera de l'emploi en s'adressant au No. 302 rue des Ursulines, entre Roman et Prieur, de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1sem

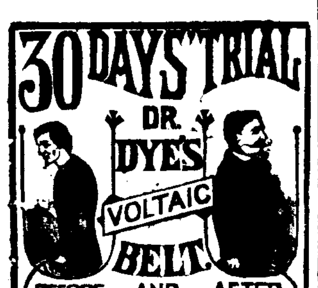


Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.

**TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,**

WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LACK OF NERVE FORCE AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSES and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete restoration of HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. The grandest discovery of the Nineteenth Century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address

**VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.**

1 nov—6m [illegible]

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Alexander F. Lewis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,682—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

**Succession de Margaret Heyd,**
Femme décédée de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Franta a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme décédée de John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16déc—16.21.23.

**Succession de Philip W. Gowey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,292—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Philip W. Gowey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

**Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,730—Division A. Attendu que Auguste Benan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme décédée de N. Migliore, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

**Succession de William R. Whitaker.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 480—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Whitaker, veuve de William R. Whitaker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24.

**Succession de James L. Morrison.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,618—Division B—Attendu que Mme Vve James L. Morrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Morrison décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

**Succession de Mme Mathilde Smith, Veuve de feu Dr. Armand Mercier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,601—Division E—Attendu que Walter B. Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mathilde Smith, veuve de feu Dr. Armand Mercier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17.22.26

**Guillaume Dupuy vs veuve August Garq.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 7,560—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jerome Meunier liquidateur de l'association de veuve Garq & Dupuy, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14déc—14 18 23


# PIANOS

—DE—

# PLEYEL

—CHEZ—

# Louis Grunewald,

**18 rue Baronne et 127 rue du Canal.**

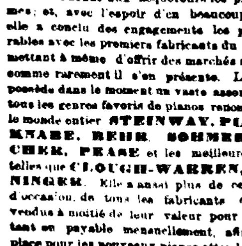

**La maison Grunewald** annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER**. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

**MUSIQUE** en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter **ailleurs**; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
**127 rue Canal**
**Et 18 rue Baronne, N.O.**
1er oct86—1an


ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. B. Merchant vs. ses créanciers.**

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre, dans l'affaire ci-dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan MARDI 28 décembre 1886, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, à savoir:

L'actif appartenant à la dite personne insolvable, consistant en billets, comptes à recevoir, contrats et réclamations, sur une liste qui sera fournie le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.

MACON, PAUL ET ROBINSON, Encanteurs.
14déc—15 23 28

## DENTISTES.

# EDOUARD J. de HART,

**DENTISTE.**

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

# A. MOROY,

**Dentiste.**

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

**Extraction de dents sans douleur.**

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

# G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

**Bureau, 110 rue du Canal.**
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 aout—

# C. E. KELLS & M. VIET.

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

**Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.**
Pose de palais artificiels

## CHARTE

**De la Compagnie Créole d'Impression et de Publication de la Louisiane.**

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
Etat de la Louisiane,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six (1886) et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent onzième,

Pardevant moi CHARLES THÉODORE SONIAT, notaire public dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu James Legendre, Prosper Lamal, Henri St Pasteur, Arthur Meynier, Alcée Fortier, John Augustin, Henry Samory, Charles Rolle, Emile Rivoire, André L. Roman, Cyrille C. Théard, Léon F. Haubtman et Lamar C. Quintero, tous résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, relativement à l'organisation des corporations dans cet Etat, ils ont stipulé et résolu et, par ces présentes, stipulent et résolvent de se former en et de constituer une Corporation, qui sera formée d'eux-mêmes et de tels autres qui pourraient à l'avenir s'y joindre et en devenir membres pour les objets et sous les conditions, stipulations et déterminations ci-après exprimées, à savoir:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue et désignée sous le nom de THE CREOLE PRINTING AND PUBLISHING COMPANY OF LOUISIANA. Son domicile est par les présentes fixé et établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Le but et l'objet de cette Corporation seront la compilation, l'impression et la publication d'un ou de plusieurs journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et la conduite générale des affaires d'imprimerie pour journaux, livres, jobs et toutes autres affaires du genre.

ARTICLE III.

Le Président, ou, en son absence, le Vice-Président, sera l'office sur qui toute citation sera servie.

ARTICLE IV.

Le Capital de cette Corporation sera de Quinze Mille Piastres ($15,000) divisé en trois cents (300) actions de cinquante piastres ($50) chacune, payables par versement de dix piastres ($10) au moment de signer la présent charte et dix piastres ($10) payables par mois subséquemment.

La dite Compagnie devra commencer ses opérations dès que cent vingt (120) actions auront été souscrites.

Cette Corporation aura le droit d'augmenter graduellement son Capital jusqu'à concurrence de Cinquante Mille piastres ($50,000), sur la décision des actionnaires, à une assemblée générale convoquée à cet effet.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs de cette Corporation seront exercés par un Bureau de Directeurs composé de cinq (5) actionnaires.

Les dits Directeurs devront être élus à une assemblée générale, appelée à ces fins, le premier mardi de décembre A. D. 1887, et le premier mardi de décembre de chaque année suivante.

Chaque action en règle représentera à ladite assemblée aura droit à un vote. Avis de cette assemblée sera publié dans un des journaux quotidiens de cette ville, en outre de celui de cette Corporation, pendant les dix jours qui précéderont la dite élection. La dite élection aura lieu au domicile de ladite Corporation, sous la surveillance de trois actionnaires, nommés à cet effet par le Bureau de Directeurs; les actionnaires qui recevront la majorité des votes seront déclarés élus.

Faute d'une élection au jour spécifié, cette Corporation ne sera pas dissoute, mais les directeurs en fonction resteront en place jusqu'à ce qu'une élection soit tenue après dix jours d'avis du temps et de l'endroit désignés.

Les directeurs éliront parmi eux le Président, le Vice Président et le Secrétaire.

Trois (3) directeurs constitueront un quorum pour la transaction des affaires.

ARTICLE VI.

Les personnes dont les noms suivent constitueront le premier Bureau de Directeurs, à savoir: André L. Roman, Emile Rivoire, Alcée Fortier, John Augustin, Lamar C. Quintero. André L. Roman en étant le président, Alcée Fortier le vice-président, et Emile Rivoire, le secrétaire.

Ils resteront en fonctions jusqu'au premier mardi de décembre A. D. 1887, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés.

Toute vacance se produisant dans la direction sera remplie par elle en choisissant au directeur parmi les actionnaires, le directeur ainsi nommé devant servir jusqu'à l'élection régulière suivante.

ARTICLE VII.

Cette corporation aura le droit de succession sous son nom d'incorporation durant les vingt-cinq ans qui suivront la date des présentes, de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; de faire un sceau de corporation de telle devise et inscription que pourra choisir le Bureau des Directeurs, lesquels auront droit de le briser, de l'altérer ou amender à plaisir; de posséder, louer à bail, recevoir, acquérir, hypothéquer, vendre sous son nom incorporé toute propriété, mobilière ou immobilière; de nommer et de garder tels gérants, directeurs et fonctionnaires que l'intérêt et les commodités de la dite corporation pourraient réclamer; de faire et établir tels statuts ou règlements pour la conduite des affaires de la dite corporation qui pourraient être nécessaires et convenables, et de changer les dits statuts ou règlements à volonté, et de faire ou accomplir tout ce qui est ou pourrait être requis et nécessaire pour atteindre les objets et les fins de la dite corporation.

ARTICLE VIII.

Les devoirs droits et pouvoirs des officiers et des directeurs, collectivement et individuellement, les devoirs, droits, privilèges et la qualification des membres ou actionnaires, la part du Capital souscrite, le nombre d'actions prises, le mode de leur recouvrement, de leur paiement ou de leur transfert, ainsi que toutes contributions, pénalités, amendes et assessements qu'il pourrait être nécessaire d'établir et de faire payer, le nombre voulu pour un quorum afin de procéder aux affaires, et toutes autres choses appartenant à la bonne direction et au bien de cette Association et l'avancement du but qu'elle se propose, seront plus clairement développés et établis par tels règlements ou statuts que pourrait dans l'avenir adopter cette Corporation convoquée en assemblée générale—lesquels statuts et règlements seront obligatoires pour tous les membres.

ARTICLE IX.

Aucun actionnaire ne sera engagé ou responsable pour les contrats et les fautes de cette Corporation pour une somme plus grande que le reliquat dû par lui à la dite Corporation pour ses actions, et nulle pure informalité d'organisation n'aura pour effet de rendre cette Charte nulle, ou de l'exposer à aucune dette excédant le montant souscrit par lui comme actionnaire.

ARTICLE X.

Des assemblées spéciales d'actionnaires seront convoquées à la requête de cinq actionnaires, constatant par écrit l'époque et le motif de l'assemblée—la requête devant être adressée au Président.

ARTICLE XI.

Cet Acte d'incorporation peut être changé, amendé et modifié par un vote des trois-quarts des actions—que les détenteurs d'icelles soient présents ou représentés—à une assemblée générale convoquée dans ce but, après dix jours d'avis publié dans le journal de cette Corporation et dans un des journaux anglais quotidiens de cette ville.

ARTICLE XII.

A l'expiration de cet acte d'incorporation, s'il n'est pas renouvelé ou si la Corporation cesse d'exister plus tôt, les affaires de cette Corporation seront liquidées, ses dettes et responsabilités réglées, et le reste de ses fonds et de sa propriété s'il en est, divisé entre les actionnaires dans la proportion de leur montant respectif, sous la garde et la surintendance de trois commissaires, qui devront être nommés par les actionnaires à une Assemblée de la Corporation, et qui continueront d'agir tant que les affaires ne seront pas entièrement closes et liquidées; et en cas de mort ou de refus d'agir d'aucun d'entre eux, les autres commissaires agiront et auront pouvoir de nommer à la fonction vacante parmi les Actionnaires.

Fait et passé en mon étude en cette ville, les jours, mois et an que dessus, en présence de MM. Meloney C. Soniat et Hugues J. Lavergne, témoins compétents résidant en cette ville, lesquels ont apposé leur signature avec les comparants et moi, notaire, après lecture faite.

L'Original est signé:

| | |
|---|---|
| John Augustin, | H. St. Pasteur, |
| Henri Samory, | Chas Rolle, |
| Cyrille C. Théard, | E. Rivoire, |
| Léon F. Haubtman, | And. L. Roman, |
| Lamar C. Quintero, | Arthur Meynier, |
| James Legendre, | Alcée Fortier, |
| Prosper Lamal, | M. C. Soniat, |

Hugues J. Lavergne.

Je soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, déclare que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Créole Printing and Publishing Company of Louisiana, a été aujourd hui dûment enregistré à mon bureau, livre 279, page 675.

Nlle Orléans, le 2 décembre 1886.
Signé: GEO. GUINAULT,
Député, annotateur des Hypothèques.

Je soussigné, notaire, certifie par les présentes, que ce qui précède, est une copie vraie de l'Acte original dans mes minutes.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau officiel, ce trois décembre A. D. 1886.

CHARLES T. SONIAT,
Notaire Public.
19 déc—19 21 23 28 31—4 11 18 jan

## INSTITUTION CUETO,

**Pensionnat et Externat.**
**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Ta cours d'Espagnol et d'Allemand après [illegible]

## Assurances et Banques.

**Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.**—Nlle-Orléans, 21 décembre 1886.—Le 20 du courant, dans une assemblée des actionnaires de cette Banque, les Messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs pour l'année 1887.

| | |
|---|---|
| NUMA LANDRY, | D. A. LANAUX, |
| RICHARD FROTCHER, | A. H. SIEWERD, |
| E. DUBOIS, | CHARLES POZZI, |
| I. BLUMENTHAL, | JOS. DAVID, |
| | J. J. REISS. |

Et aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. NUMA LANDRY a été élu président à l'unanimité et ARTHUR HART, caissier.

ARTHUR HART,
22 déc—5f Caissier.

**Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans**, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

**Avis.**

**Bureau de la Compagnie d'Assurance** du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie sera tenue le MARDI, 28 décembre courant, de 10 heures a. m. à 2 p. m., au bureau de la Compagnie, 12 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU,
18déc—10f Secrétaire

**Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.**—Nlle Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL,
14 déc— Caissier.

**Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.**—No 3 rue Carondelet — Nouvelle Orléans, 11 décembre 1886—Conformément à la Section 2 Article IV de la Charte une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 27 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS,
12déc—au 27 inc Secrétaire.

**Banque Nationale Germania.**—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

**Bureau du New Orleans Insurance Association**, No 3 1/2 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.

GEO. LANAUX, JR,
9 déc—à date Secrétaire pro tem.

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

**LA NOUVELLE-ORLÉANS.**
**BUREAUX 195 RUE GRAVIER.**

**Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.**

1er Décembre 1886.
**Liste de publication.**

| | |
|---|---|
| Ainsworth Marie épouse Jordy | Hourticolon Jean Jordy les époux |
| Ainsworth Martin ther (2) | La-Jacques Honoré Jeanton Germain |
| Arnauton Jean | Lapène Jules |
| Augrain Paul | Labbé Jean Marie |
| Bendelé Alphonse | Labarre Léon |
| Bétouille Jean Baptiste | Médal Léon |
| Beaudéan Louis | Mote François |
| Charreton | Masson Mme Estelle |
| Cenac Esteban | Poirson Jules Nile Ibérie (3) |
| Cordier Ernest Albert | |
| Charpentier Honoré; | Robert Mme Cécile |
| Camy | Roche Clovis Alfred |
| Crousbet Jacques | Rousseau Victor |
| Desforges Adolphe Patrice (2) | Renshaw James A |
| | Sigoulet Jean Baptiste |
| Dupuy Mme Amélie | Seetier Léon et Jean |
| Delorme, | Villette Anatole Fleurent |
| Dupas famille Ernest | |
| Dupuy Leper | Vial Mme Vve (2) |
| Ehrman (2) | White la famille |
| Guiraud Vve Julie Paméla (2) | White Denis Pierre |
| | White Dame Emma |
| Gosson Aimé, | White Delle Octavie |
| Grimaud Mr et Mme Jean | White Pauline Veuve Tucker |
| Grand d'Auvergne famille | White Georgine fe Augrain |
| Girard Jn François | White Palmyre épouse Hugh |
| Hopkins Hugh (2) | |
| Howell Stoddard (2) | White Georges |
| Habert Mme Adeline | White Delle Althée |

**LETTRES.**

| | |
|---|---|
| Lacré Joseph | Poisson Charles musicien |
| Keuzaud Jean | |

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.


# Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

**Toux persistante guérie.**

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

**Croup—Écoutez une Mère.**

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

**Bronchites.**

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**
Vendu par tous les droguistes.

# NOUVEAU STOCK

## PERSIENNES

Nouvellement reçues.

# A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

# TAPIS

**Anglais et Américains aux plus bas prix.**

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

# Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
**NATTES DE CHINE**
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. ocl—1 an


**ETAT DE LA LOUISIANE.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants: Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334, Division B.

Sur motion de Léonard Marks & Bruenn, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existait auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.

Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé): W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j


# GROS LOT

# $150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**CERTIFICAT.**

**Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.**

G. T. Beauregard
J. A. Early

## TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

# GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

# LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

## VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

**DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de $150,000.. | | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de.... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de.... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 500 Lots de.... | 100.. | 50,000 |
| 1000 Lots de.... | 50.. | 50,000 |

**LOTS D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation.. | $300.. | $30,000 |
| 100 .. .. | 200.. | 20,000 |
| 100 .. .. | 100.. | 10,000 |

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

**IMPORTANT.**

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

**M. A. DAUPHIN,**
**Nouvelle-Orléans, Lne.**

Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders) payables à

**la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dr. Hugo Arthur Gabert vs. Dr. W. W. Campbell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,864.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 31 décembre 1886, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un cheval bai, à peu près de 16 mains de hauteur, à mon entrepôt, rue St-Anne entre Royale et Chartres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 déc—21,24,28,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1886, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 801.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Mary Gill vs. Thomas Donnelly.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Fulton (maintenant St Thomas) et Soraparu, et désigné comme terrain No Treize du carré d'ilet No. vingt-six, borné comme il est dit plus haut, d'après un plan de Castaing daté du 20 avril 1858 et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire de cette ville, plan portant le No. 24.

Le dit terrain mesure trente quatre pieds huit pouces de façade rue Rousseau, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain douze sur le dit plan, et trente deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de largeur dans le fonds, plus ou moins, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent en quelque sorte.

C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Scholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mlle P. Hamet et al vs Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District, de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié voyer le 29 avril 1838, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Patrick Blaney vs. John V. Sherlock.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,001—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et désigné par le No 13 dans l'ilet No 2 borné par les rues Céleste, St James, Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807 en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat du voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante trois pieds, zéro pouces et deux lignes de face à la rue St James cent cinquante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 29 déc

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN,
23 déc—3 f Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers, No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour répit; et qu'avis et publicité en soient donnés par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy, femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur son mari, James Francis Hogan, époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens, tenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

JAS. D. RANKIN,
26—26no 1124 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,610, Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enrégistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés de dit défendeur, son mari.

Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.

Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. McDONNELL,
9déc—9,16,23,30—6jan Député-Greffier.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**A. Lambert vs. Sam Burchfield.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 janvier 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains avec améliorations, formant le coin des rues Canal et Galvez, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Douane et Johnson; le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Galvez, et les lots Nos 1 et 2 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur et le lot No 3 a vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Galvez, et une profondeur de 57 pieds 8 pouces; étant décrit comme lots 1 et 2, d'après un plan de d'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, et le lot No 3 forme la façade du lot No. 24 sur le dit plan. Etant la propriété acquise par S. Burchfield de E. Keenan, d'après un acte pardevant A. Hero, notaire public, le 2 juin 1885.

2° Cinq lots de terre dans le 2me district, Nos 14, 15, 16, 17 et 18 de l'ilet No 108, bornés par les rues Génois, Clark St-Louis et Toulouse; les lots Nos 14 et 15 mesurant chaque 34 pieds 7 pouces sur la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur. Le lot No 16 mesurant 34 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur. Les lots 17 et 18 mesurant chaque 34 pieds 8 pouces de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces. Le lot No 18 forme le coin des rues St Louis et Génois. Etant la propriété acquise par Sam Burchfield de James McCracken, d'après un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire public, daté le 8 février 1882, enregistré dans le livre 117, folio 63 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22, 29—janv 5,12,19,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Veuve Emilie Hon vs. Veuve Carmélite Alcard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19 423—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt huit pieds onze pouces et deux de profondeur, lequel terrain est borné sur le côté le plus rapproché de la rue St-Louis par la propriété de M. Scott et sur le côté le plus rapproché de la rue Toulouse par la propriété de Chas. Caffin, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte.

Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Alcard, d'après un acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le vingt-septième jour d'octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connue comme le No. 347 rue des Magasins.**

**Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasin entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville le MARDI, 28 décembre 1886 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347" (trois cent quarante sept) de la rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie anciennement Estelle, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le 9 février 1882.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc 11 18 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de deux terrains de valeur rue Erato entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le "Geddes Hall".**

**François Tujague vs. George D. Geddes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19 218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci dessous à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas notaire le 18 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine comme suit

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et le No 3, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le dit défendeur de Charles Lauer, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire daté le 6 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées.** Un morceau de terre avec les bâtisses Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots à bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio entre St Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

**Succession de Kate Townsend.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner au cien notaire en cette ville le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par M. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix-huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés seront maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, couvrant le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les dites propriétés.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—jan4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.**

**Alexander Hill vs L. C. Boudanez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,037 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1833, étant la vente de ce terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 26

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR B. ONORATO.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le premier district.**

**Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.**

**Succession de Théodore Metz.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désignés par les Nos. 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

11 déc—11,18,25—jan 1 8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.**

**Succession de Marie Tournier veuve Brunet.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887, à midi, à la Bourse Barrett Ferry, au débarcadère du ferry des premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges situés dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci dessus décrits, désigné par le No 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le cinquième district.**

Succession de William Johnson et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E—No 17,007.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—VENDREDI, 31 décembre 1886, à midi et demi, à la Bourse d'Encan Barrett au débarcadère du bac du premier district Alger (cinquième district) en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 24 novembre 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le bourg Duverjé, dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et désigné comme lot No 1 de l'ilet No 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Actes de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.

30 nov—30—déc 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un magasin de bijouterie.**

**Dans l'affaire de Peter Butz vs. ses créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 18,790.

VENTE DE SYNDIC

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI, 23 décembre 1886 à onze heures du matin, en ma salle d'encan 18 rue Bourbon, en vertu d'un arrêt de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite cour en date du 13 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir

Un vaste assortiment de bijouterie se composant de montres, d'épinglettes, de boucles d'oreilles, de broches, de bagues etc etc. aussi des bijoux plaqués, des vitrines des comptoirs, des pendules, des régulateurs etc, appartenant jusqu'ici au **Eagle Jewelry store, No 12 rue St Charles.**

Conditions—Comptant sur livraison.
15 déc 15 19 23

**PAR W. I. HODGSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.**

Succession de Charles Banschbach, décédé.

**A l'encan à un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach décédé Dossier No 18,294, pour effectuer un partage, il sera vendu:

**SIXIÈME DISTRICT.**

**Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.**

1° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins Camp, Marengo et Milan désigné par le No 5, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.

**Les améliorations** consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, retiré de la rue, connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et avant 4 ou 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

**QUATRIÈME DISTRICT.**

**Cottage double 86 et 88 rue Quatrième**

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annunciation et Chippewa, ilet No. 30, lot désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.

**Les améliorations** consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoise, connu comme les Nos. 86 et 88 rue Quatrième ayant 7 chambres de chaque côté, tuyaux de gaz, 2 citernes, hangars, rapportant environ $24 par mois, cours et allée de côté pavées, le tout en bon état.

**Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annunciation, et cottage double dans le fond.**

3° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 31, borné par les rues Quatrième, Troisième, Annunciation et Chippewa, désigné par le No 3, lequel mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de face à la rue Annunciation de 100 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses en bois au fond à 2 étages, connue comme le No 554 Annunciation et 101 rue Quatrième, servant de résidence et comme épicerie et ayant quelque 6 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc., louées $18 par mois; à l'arrière partie du terrain il y a:

**Un cottage en bois à deux corps de logis** connu comme les Nos 548 et 550 rue Annunciation ayant 3 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc, loué à raison de $8 par mois.

Les deux dernières propriétés décrites ci dessus.

Paragraphe 3, seront vendues séparément.

Toute la propriété ci dessus est en mesure américaine et plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après des plans de MM. Williams et Patton, architectes et voyer, lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.

**Termes et Conditions.**—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêts du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, jusqu'à parfait paiement, les paiements à crédit s'il y en a. 10 0/0 de toutes les enchères, payé comptant sur les lieux.

**Actes de ventes** pardevant Charles E. Sel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

12 déc—12,19,26—jan. 2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le joli cottage pour résidence No 139 rue Constance,**

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No. 18,593 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois toit en ardoises avec attic, connu comme le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelque 8 ou 10 chambres, ensemble, citerne, hangars, etc., ayant un bail jusqu'au 30 septembre 1887 à raison de $22 par mois.

Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, lequel plan peut être examiné à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 déc—12,19,26—janv 2,9,15

**PAR HENRY STERN & CO.**

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.**

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI 23 décembre 1886, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 85 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 23déc—

**PAR J. V. GOURDAIN.**

**Groceries! Groceries!**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville — JEUDI, 23 décembre 1886, à 11 heures A. M. il sera vendu sans limite, au No 133 rue Dauphine, entre Toulouse et St Pierre—

GROCERIES — Le contenu de la grocerie qui s'y trouve, se composant de groceries de famille et de fantaisie, vins, liqueurs, etc. Aussi une glacière pour bière, comptoirs, étagères et un lot de meubles.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 déc—21 22 23

**PAR MACON, PAUL & ROBINSON.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Deuxième district.**

**Cette grande résidence en briques à trois étages**, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

**Succession de Richard H. Haile.**

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquie ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, convenablement distribuée, une jolie verandah en fer sur la façade, situé dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux.

19 déc—19—janv 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage pour Résidence,**

En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi ilet dans le Sixième District.

**Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier**

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 14 décembre 1886 il sera vendu à l'encan public:

1. Une portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 55 borné par les rues Jeannet, Webster, Pitt et l'avenue Henry Clay et mesurant 141 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Webster, 250 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Jeannet, sur une profondeur de [illegible] Henry Clay à la rue Webster, divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant désignée du lot [illegible]

2. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Terpsichore et Robin d'après un plan dressé par Hon. A. Schoelkopf architecte le 16 février 1854. 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No 424 rue Camp ayant 4 ou 5 chambres, bâtisse dans le fond ayant deux ou trois chambres, citerne, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance à un et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec assurance et autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ferdinand Kernan notaire, dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

18 déc—18 25—janv 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence élégante pour famille**

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annunciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annunciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté le 22 novembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Constance, Terpsichore et Melpomène désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 20 d'après un plan de F. Zimpel déposé daté le 3 janvier 1833 et déposé chez (Hon No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex-notaire, les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun mesure américaine 26 pieds de face à la rue Annunciation sur 147 pieds de profondeur et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile, grand corridor.

Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux d'aisance, grande cuisine avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques. De grandes chambres à coucher bien aérées, office, lieux d'aisance, etc.

Deux grandes bâtisses en briques à deux étages dans le fond servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout, voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les endroits nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2. Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomène et Annunciation, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Constance, Melpomène et Thalie désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer, daté le 25 avril 1850. Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annunciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 1 forme le coin des rues Annunciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.

Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Geo. C. Préot, notaire public.

11déc—11,18,25—jan 1, 8, 15.

**PAR JAS. P. GUINAULT.**

**Meubles et 1 Piano.**

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 23 décembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 45 rue Kerlerec, entre Bourgogne et Remparts—

L'ameublement complet de la maison, ainsi qu'un magnifique Piano Picolo.

Conditions—Comptant. 22déc—

**Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.**

**Succession de Jean Maumus.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade," rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Remparts et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêts par an de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12déc—12,18,25—jan 1 • 15

**Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.**

Succession de Edmond Trouard.

No 19,270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1886.

La propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, mesurant 1 arpent, 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds, 6 pouces, 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent; cette propriété est bornée du côté d'en haut par celle de E. Drouet et au-dessous par celle de G. O. Deouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Cette propriété rapporte $22 par mois.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

12déc—12,19,26—1,8,15janv.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

**Objets en gage! Objets en gage!**

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 20 décembre et les jours suivants à 11 h. A. M. il sera vendu au Mont de Piété de JOS. ANGLADE, coin des rues Bourbon et Conti, tous les objets en gages forfaits, comprenant—

Diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie plaquée et de fantaisie et autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant. 16déc—

## PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

**A l'encoignure des rues** Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

**Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido** entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

**Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2** rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

**Succession de Mme Marie Rose François.**

No. 19,279—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 décembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand désigné par le No 15 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand lequel lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido, comprenant un cottage en bois à un étage couvert en ardoises avant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté, lieux d'aisance, cuve, grand hangar, etc. —Gaz dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr. J. M. Matter.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touche la propriété ci-dessus et premièrement décrite mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces, le dit lot est désigné par le No 16.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, à deux corps de logis, retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuves, lieux d'aisance, etc. et connus par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis couvert en ardoises avant quatre chambres à chaque corps de logis, une lieux d'aisance hangar, etc, connu sous les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.

4. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B et touchant au lot C dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, et mesure, au pied américain 30 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, quatre chambres sur chaque corps de logis, cuves, etc., connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sûreté, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement.

Acte de vente pardevant N. B. Trist notaire aux frais de l'acquéreur.

11déc—11,18,25—janv 8,15.

**PAR HOEY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée à une encoignure.**

**Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.**

**Succession de Bridget et Edward Hays**

No. 18,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et La Salle, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Freret et formant le coin des dites rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage le coin servant comme grocerie.

**Conditions**—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, notaire public.

12déc—25—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée vacante,** rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu de trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci dessus mentionnées le 26 novembre et le 3 décembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci dessous à savoir:

1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomène dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Freret et Locust désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.

12déc—12, 25—janv 1, 8, 15.

**PAR C. E. GIRARDEY & CO.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jnc.**

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

**Charmante maison de résidence** rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse de l'Arcade il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886 et rendu dans la susdite affaire la propriété ci-après décrite

La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et White. Le terrain mesure 351 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad, 4 pieds de façade rue White ou Septimus. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, construite avec moins récemment rénovée. La bâtisse est entourée de la rue d'un joli grillage de fer, pavée, trottoir, [illegible] par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin des allées de passage [illegible], et des arbres rares. Il y a aussi, une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.

La maison principale a corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à [illegible], bibliothèque salle à manger [illegible] hauts plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges jardins, cuisine [illegible], chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même mérite l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 déc—4 11 18 28—jan 1 6 au 15